

POURQUOI LA GRATUITÉ SCOLAIRE

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION POUR UNE
SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE (ASSÉ)

DÉCEMBRE 2012



RÉDACTION

Nadia Lafrenière, collaboratrice du comité à la recherche et aux affaires académiques;

Herman Goulet-Ouellet, membre du comité journal;

Blandine Parchemal, secrétaire aux affaires académiques;

Émile Plourde-Lavoie, membre du comité à la recherche et aux affaires académiques;

Hugo Séguin, permanent socio-politique de la SOGEECOM;

Louis-Philippe Véronneau, membre du comité à la recherche et aux affaires académiques

RÉVISION

Marie-Pier Béland, collaboratrice du comité à la recherche et aux affaires académiques

MISE EN PAGE

Lazlo Bonin, membre du comité à l'information

Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)

2065, rue Parthenais, local 383
Montréal, (Québec)
(514) 390-0110
H2K 3T1

www.asse-solidarite.qc.ca
executif@asse-solidarite.qc.ca
www.gratuitescolaire.info

TABLE DES MATIÈRES

La gratuité pour l'éducation que nous voulons	4
Une mise en contexte	4
Historique des frais de scolarité	5
Rapport parent	6
Notions de droit à l'éducation	7
Impact sur les inégalités sociales	7
Parce que les frais de scolarité sont néfastes	9
Les frais de scolarité nuisent à l'accessibilité aux études	9
Les frais de scolarité font augmenter la précarité étudiante	11
Endettement étudiant	11
Travail salarié étudiant	12
Les frais de scolarité ont un impact sur le parcours scolaire et accentuent les inégalités sociales	13
Hausse, indexation, gel et gratuité: pour que cesse l'ambiguïté	15
L'indexation comme solution définitive	15
Gel des frais de scolarité et gratuité scolaire	16
Faire le choix de la gratuité	18
Notre définition de la gratuité scolaire	19
Parce que la gratuité scolaire, pour tout le monde, est viable	21
Un coût précis impossible à évaluer	21
Calcul de la gratuité passive en 2008-2009	22
La gratuité scolaire, bénéfique pour la société en général	23
La gratuité scolaire: un autre rapport au savoir	25
Conclusion	27
Annexes	28
Références	29

LA GRATUITÉ POUR L'ÉDUCATION QUE NOUS VOULONS

UNE MISE EN CONTEXTE

De la même manière que le débat sur les frais de scolarité amène à réfléchir aux enjeux plus profonds concernant l'éducation, souvent bien plus névralgiques que la question du financement, le présent document se veut un pavé dans la marre de ce qui mènera, nous l'espérons, à une remise en question critique et globale de notre système d'éducation. La gratuité scolaire fut, lors d'innombrables campagnes depuis les années soixante, notre réponse immédiate à la volonté de tarifer davantage l'accès à l'éducation postsecondaire. Nous souhaiterions ne plus avoir à la revendiquer afin que la réflexion collective se transporte vers d'autres enjeux de l'éducation supérieure qui sont tout aussi déterminants pour l'avenir de la société. Ce document vise donc à synthétiser les positions de l'ASSÉ sur la gratuité scolaire et mettre son argumentaire au diapason de certains enjeux actuels, comme la volonté des gouvernements successifs de hausser les frais de scolarité.

Si la nécessité de la gratuité scolaire apparaît aujourd'hui évidente pour plusieurs, nous faisons une mise en garde contre l'idée de se cantonner uniquement à cette revendication. Cela ne rendrait pas justice aux principes d'émancipation, de lutte aux inégalités et de développement d'un regard critique qui l'animent. Ainsi, alors que la marchandisation du vivre-ensemble s'imisce dans un nombre grandissant de domaines¹, le mouvement étudiant constitue, en éducation, l'un des derniers remparts effectif face à cette dérive. Comme l'a souvent admis le Parti libéral du Québec lors de la grève étudiante de 2012, nous ne luttons pas uniquement contre les frais de scolarité, notre projet est beaucoup plus large.

Nous refréons pour l'heure notre volonté de s'attaquer aux enjeux, dans une perspective large, d'accessibilité, de financement, de pédagogie et de gouvernance pour nous concentrer sur la question de la gratuité scolaire à tous les niveaux d'enseignement. En effet, cette question se place en opposition directe au principe normatif d'« utilisateur-payeur » que l'on tente de nous imposer en éducation comme dans l'ensemble des services publics. Nous reviendrons à cette notion plus loin.

Nous ferons d'abord une mise en contexte quant à l'évolution de la tarification via les frais de scolarité imposés par le gouvernement. En faisant un parallèle avec le projet social et économique promu par le Rapport Parentⁱ, nous évaluerons brièvement l'impact que la massification² de l'éducation a pu avoir sur les inégalités sociales et comment la gratuité scolaire peut être un vecteur de changement. La négation par l'État de ses engagements quant aux droits collectifs, comme celui de l'éducation, sera aussi abordée.

¹ Nous faisons ici référence aux phénomènes de privatisations, tarifications, adéquation au marché, concurrence, explosion de la consommation à crédit, etc.

² Nous utiliserons le terme *massification* puisque nous croyons qu'il reflète mieux le phénomène que le terme *démocratisation*. Bien que l'accessibilité au plus grand nombre ait augmentée de façon drastique suite aux réformes des années 60, les inégalités socio-économiques maintiennent encore aujourd'hui des différences au niveau de la fréquentation et du parcours scolaire.

Ensuite, nous décrivons, à l'aide de données récentes, les effets néfastes des frais de scolarité malgré les vertus que le néolibéralisme leur appose. Une fois ces éléments couverts, nous expliciterons notre vision de la gratuité scolaire, ce qu'elle signifie et à qui nous exigeons qu'elle s'applique. Nous porterons ensuite notre réflexion sur les projets opposés à la gratuité scolaire, tels que les hausses de frais, le gel et l'indexation, qui contribuent à alimenter une ambiguïté nuisible à l'avancement du débat. Bien que nous dénonçons les discours comptables limitatifs qui participent à la marchandisation de l'éducation, nous montrerons également à ceux et celles qui évoquent des impératifs économiques pour disqualifier le principe d'éducation gratuite pour tous et toutes, que la gratuité scolaire est économiquement viable et souhaitable. Pour terminer, nous ouvrirons la réflexion sur la question de notre rapport au savoir qui subit des transformations majeures, dont les frais de scolarité ne sont qu'un des nombreux symptômes.

HISTORIQUE DES FRAIS DE SCOLARITÉ

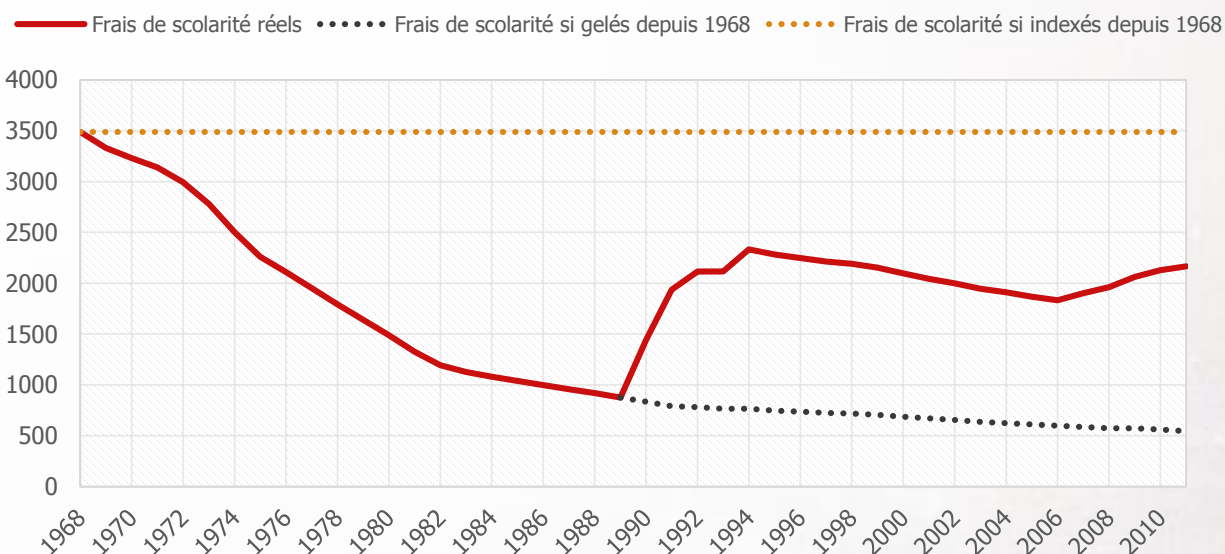


Figure 1: Évolution des frais de scolarité au Québec (en dollars constants de 2011)

Les frais de scolarité universitaires s'élevaient à 540 \$ par année de 1968 jusqu'en 1990. Le Québec a par la suite connu deux périodes de dégel des frais de scolarité. D'abord, celle de 1990, où le gouvernement libéral de l'époque décide de tripler les frais pour les porter à 1668 \$ annuellement en 1994. La mobilisation étudiante de l'époque n'avait pas été suffisante pour empêcher cette fracture avec l'esprit du Rapport Parent. Il convient de mentionner également que le Parti québécois a eu la volonté d'augmenter les frais à quelques reprises³ et envisage maintenant de les indexer. Bien que ce parti semble aujourd'hui reconnaître certains bienfaits des suites du Rapport Parent, il n'est toutefois pas porteur du projet de démocratisation que ce document fondateur incarnait. En 2007, le gouvernement libéral a haussé progressivement les frais annuels de 500 \$ pour atteindre, en 2012, des frais de 2168 \$ par année. Une nouvelle hausse de 1625 \$ par année est alors annoncée, mais la contestation étudiante est parvenue à la bloquer.

³ Par exemple en 1996, alors que Pauline Marois était ministre de l'Éducation, on tente d'imposer une hausse à la suite d'un sommet portant sur l'éducation. A l'instar de la récente lutte, une grève générale étudiante est venue à bout de cette volonté.

RAPPORT PARENT

S'il y a une incontournable référence au Québec sur la modernisation de l'éducation, c'est bien le Rapport Parent. Celui-ci allait mener à la laïcisation des institutions d'éducation et à une massification sans précédent. Le Rapport, dont la publication progressive se termine en 1964, recommande la gratuité scolaire à tous les niveaux sauf à l'université, car, à l'époque, on croit que les finances publiques ne le permettent pas. Par contre, on recommande d'appliquer la gratuité scolaire à moyen terme. Bien qu'il ait été produit il y a près de 50 ans maintenant, plusieurs éléments du Rapport restent actuels et certaines considérations, liées au développement de la société de consommation, sont même plus criantes d'actualité que jamais.

Le Rapport dressait deux grands objectifs de l'établissement d'un système d'éducation postsecondaire accessible. Le premier était celui de la nécessité économique de faire entrer le Québec dans le bastion des pays industrialisés, nécessitant par le fait même une spécialisation accrue de la main-d'œuvre. Cette « modernisation » de l'économie comportait ses risques et le Rapport en tenait compte.

L'éducation se trouvait alors fortement associée à l'exigence d'adaptation aux canons de l'économie d'après-guerre. Il n'en demeure pas moins que le Rapport contenait un ensemble de considérations visant à juguler les effets néfastes accompagnant ce mouvement. En effet, l'émergence d'une société de consommation comporte son côté pervers. La publicité notamment, et d'une manière générale, les *mass-media* mettent en place des mécanismes de persuasion qui menacent d'emporter l'esprit critique des citoyennes et citoyens si rien ne l'empêche.

Le Rapport soutenait que « l'homme moderne doit donc être en mesure de dominer et de faire servir à son profit ce qui pourrait devenir l'outil de son asservissement »ⁱ. La société doit donc doter les individus d'une éducation critique de manière à contrer « l'apathie intellectuelle » et le « conformisme » caractéristiques de la société de consommation.

L'objectif d'une participation plus large à l'éducation postsecondaire était de permettre à l'ensemble des citoyens et citoyennes de contribuer à la vie politique et sociale. En ce sens, elle devait offrir une formation qui favorise la pleine compréhension des enjeux sociaux par la transmission du bagage culturel, intellectuel et scientifique de l'humanité. Pour résumer, c'est par son passage par l'éducation postsecondaire que chaque étudiant, chaque étudiante deviendrait un citoyen, une citoyenne, au sens fort du terme. Le Rapport Parent mettait également de l'avant un idéal de justice, d'égalité des chances; l'État devrait financer entièrement l'éducation afin que chacun et chacune y ait accès, permettant ainsi de donner à tous et toutes la chance de réaliser son plein potentiel, indistinctement de sa situation d'origine. Autrement dit, l'éducation est un outil favorisant une certaine mobilité sociale, amoindrissant ainsi les inégalités de naissance. L'éducation permettrait alors d'assurer une certaine cohésion sociale (appartenance, responsabilité face à la société).

Même si le contexte de développement économique de l'époque n'est plus le même, nous soutenons que les effets néfastes anticipés par le Rapport sont toujours visibles. Le développement de l'esprit critique est plus que jamais déterminant pour l'avenir de la société et c'est pourquoi nous exigeons la gratuité d'une éducation qui doit en être porteuse.

NOTIONS DE DROIT À L'ÉDUCATION

Au-delà du droit individuel, l'éducation fait partie des droits collectifs qui « ont besoin du support institutionnel et financier de l'État pour leur réalisation concrète [...] Ce sont des droits-créances qui visent à assurer une meilleure égalisation des conditions matérielles de l'existence. »ⁱⁱⁱ C'est donc, en quelque sorte, ce que doit à la population un État qui a la capacité de lui offrir. En ce sens, ce n'est évidemment pas une impossibilité économique qui empêche l'instauration de la gratuité scolaire, mais bien une volonté politique guidée par des théories⁴ qui vont dans un sens radicalement opposé au libre accès à l'éducation. Le meilleur exemple est cette volonté d'adéquation au marché du travail dans un souci d'optimiser l'économie. On s'attend de l'État qu'il puisse, s'il le faut, limiter le nombre de diplômé-e-s pour éviter la surqualification: « un équilibre optimal est recherché entre le nombre de personnes formées et les besoins quantitatifs du marché du travail. [...] La surqualification par rapport aux compétences requises dans l'emploi occupé tout comme le chômage sont les signes d'un sous-emploi du capital humain et comportent des coûts importants pour la société. »^{iv} On constate donc une dichotomie entre un droit fondamental et des soi-disant impératifs économiques.

Les droits collectifs, comme le droit à la santé, le droit à la sécurité sociale et le droit à participer à la vie culturelle sont enchâssés dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC) et les États ayant ratifié ce traité, comme le Canada, « s'engagent à agir au maximum de leurs ressources disponibles en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits »^v. L'article 13, alinéa c), est limpide: « L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité. »^{vi} On constate donc que certains droits reconnus au niveau international se heurtent à une mentalité toute autre quand il s'agit de les honorer.

IMPACT SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES

Le rôle actif de l'éducation par rapport aux inégalités sociales a été largement démontré. Nous avons vu, depuis la réforme des années soixante qui a suivi la publication du Rapport Parent, des transformations drastiques au niveau de la fréquentation des études postsecondaires (ÉPS), tant en termes de quantité d'étudiants et d'étudiantes que de composition de la population étudiante.

En ce qui concerne l'évolution de l'écart de fréquentation des ÉPS entre les hommes et les femmes depuis les années soixante, il s'est résorbé au fil du temps jusqu'à subir un renversement de tendance faisant en sorte qu'aujourd'hui, une majorité de femmes fréquentent les ÉPS, sauf dans certains secteurs où les hommes demeurent majoritaires, comme en génie ou au niveau doctoral^{vii}. On peut d'ailleurs constater comment l'accession des femmes à l'éducation postsecondaire a été un facteur déterminant dans leur émancipation, leur donnant notamment les outils nécessaires à la théorisation de leur propre oppression et les moyens de travailler à sa subversion. Selon le Rapport Parent, puisque le coût des études est la seule barrière aux études universitaires sur laquelle l'État a un pouvoir direct, il faut donc la supprimer. L'écart de fréquentation entre les francophones et anglophones s'est également amoindri, mais persiste cependant avec un taux de 31% d'obtention du diplôme universitaire pour les anglophones versus 21% pour les francophones^{viii}. Dans ces différents cas, il appert que ce sont les mouvements sociaux qui ont, par leur mobilisation, influencé les politiques éducatives et ainsi permis de réduire certaines inégalités sociales. Les

⁴ Nous faisons ici référence aux théories du capital humain développées, entre autres, par Gary Becker.

mouvements féministe et nationaliste ont eu cette influence en réduisant l'écart entre les sexes, d'une part, et l'écart entre francophones et anglophones, d'autre part. Pour ce qui est des inégalités qui sont les plus persistantes, soient les inégalités selon le statut socio-économique, la Fondation Canadienne des Bourses d'Études du Millénaire (FCBEM) note que la mobilisation politique n'a pas eu la même ampleur^{ix}.

L'éducation a un impact sur les inégalités sociales en fournissant des moyens de les réduire. Toutefois, cela ne semble effectif, à grande échelle, que dans la mesure où un mouvement social remet ces inégalités en question et se mobilise pour imposer un changement. Le mouvement étudiant a longtemps dénoncé l'injustice intrinsèque aux barrières économiques et c'est en ce sens que nous exigeons, entre autres, la gratuité scolaire.

En somme, le nœud du problème se situe au niveau des finalités qui s'opposent entre une visée économique ou une visée humaniste. Certaines, certains diront que les deux sont conciliables, le Rapport Parent tente, précautionneusement, de le faire. Les mutations de l'éducation qui sévissent aujourd'hui se traduisent par la supplantation d'un projet social par une vision économique néolibérale. Il n'en tient qu'à nous de renverser la vapeur.

Nous avons présenté notre perception du contexte dans lequel nous réclamons la gratuité scolaire. Bien que provenant d'un processus de réflexion différent, nous croyons, à l'instar du Rapport Parent et du droit international, que la gratuité scolaire est une mesure nécessaire à la pleine réalisation d'un projet social d'éducation. Les frais de scolarité et la précarité étudiante témoignent d'un échec à ce niveau. Suite à cette mise en contexte, les sections suivantes examineront en détail les raisons qui nous permettent d'affirmer que la gratuité scolaire est nécessaire, viable dès aujourd'hui et que les solutions de compromis qu'on lui oppose n'en sont pas vraiment.

PARCE QUE LES FRAIS DE SCOLARITÉ SONT NÉFASTES

LES FRAIS DE SCOLARITÉ NUISENT À L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES

L'incidence des frais de scolarité sur l'accessibilité aux études est centrale. Il importe alors de clarifier un enjeu fondamental. Alors que nous avançons que les frais de scolarité ont un impact sur l'accès à l'université, on nous réplique deux choses. D'abord, que les frais n'ont aucune incidence sur les taux de fréquentation ou alors, que l'impact des frais est négligeable, bien qu'existant, en comparaison d'autres facteurs comme l'origine sociale. Puisque son incidence est mise en doute, la première chose à déterminer n'est donc pas de savoir *à quel point* les frais de scolarité ont un impact sur l'accessibilité, mais bien de savoir s'ils ont effectivement cet impact. À partir du moment où cette démonstration est faite, il est de notre devoir d'éliminer cette barrière tarifaire, aussi petite soit-elle, pour permettre à tous et à toutes d'avoir un accès égal, peu importe leurs moyens, à l'éducation. Cette démonstration peut être faite à l'aide d'un indicateur, soit le taux d'accès.

En effet, l'observation de l'évolution du *taux d'accès* à un programme conduisant au baccalauréat nous apparaît être l'indicateur le plus évocateur. Il représente la proportion d'une génération s'inscrivant dans un programme d'étude pour une première fois afin d'obtenir un grade⁵. Cette mesure permet trois nuances cruciales par rapport à la variation des effectifs. Premièrement, comme il s'agit d'un taux, elle prend en compte la variation de la population concernée. Deuxièmement, elle ne prend pas en compte les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs qui connaissent des conditions différentes et qui sont déjà passé-e-s par le premier cycle, en s'intégrant alors à la communauté universitaire. Ils et elles sont, par exemple, considéré-e-s automatiquement comme autonomes par l'aide financière aux études et reçoivent donc, bien souvent, une aide financière plus importante. Troisièmement, en ne considérant que les nouvelles inscriptions à chaque année et non le nombre total de personnes inscrites, le taux d'accès permet d'observer plus directement l'impact d'une hausse des frais sur le choix des étudiants et étudiantes d'entamer ou non un baccalauréat, en d'autres termes d'accéder aux études universitaires. La corrélation suivante, entre frais de scolarité et taux d'accès, ne tient évidemment pas compte de l'ensemble des considérations rattachées à l'accessibilité aux études. Elle tend par contre à démontrer que les frais de scolarité ont un impact réel sur les inscriptions à l'université.

⁵ Est considéré comme un grade le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat.

Ainsi, d'après les chiffres du Ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport (MELS)^x, on note une diminution du taux d'accès au baccalauréat de 5,8% entre 1992-1993 et 1997-1998 alors que pendant les périodes de gel des droits qui ont précédé et suivi cette hausse, ce taux a maintenu une croissance marquée de 8,9% entre 1997-1998 et 2007-2008^{xi}. Il est intéressant de noter, en fonction de chiffres encore plus récents du MELS, que la période représentée qui suit la hausse des frais de scolarité de 30%, soit de 2007-2008 à 2009-2010, est marquée par une légère baisse du taux d'accès puis par une quasi-stagnation. Ainsi, l'observation de cet indicateur rend d'autant plus compte d'une corrélation entre une hausse des frais de scolarité et baisse de l'accès aux études universitaires⁶.

TAUX D'ACCÈS AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES CONDUISANT À UN GRADE UNIVERSITAIRE

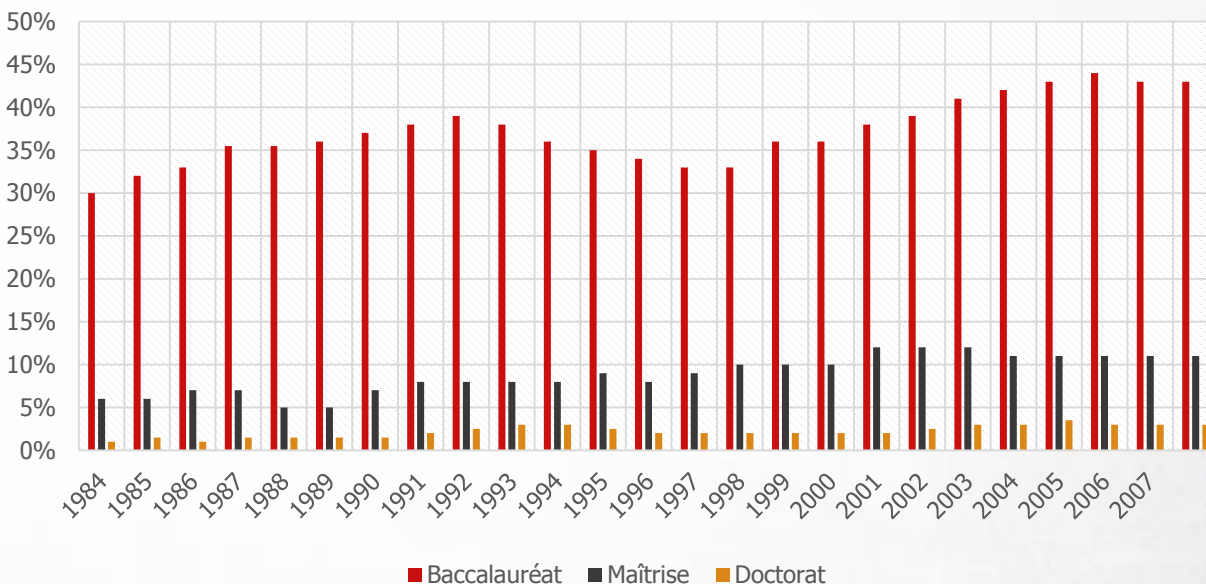


Figure 2: Taux d'accès aux programmes d'études conduisant à un grade universitaire

La Fondation canadienne des bourses d'étude du millénaire obtient également des résultats allant dans ce sens en se penchant sur différentes politiques de frais appliquées par certains pays ou provinces: « lorsque les droits de scolarité ont été gelés, réduits ou éliminés, le nombre d'inscriptions a augmenté »^{xii}.

⁶ Pour une critique détaillée de l'utilisation d'autres indicateurs, comme le taux de fréquentation ou l'effectif, voir l'Argumentaire de l'ASSÉ, *Ensemble, bloquons la hausse*, novembre 2011, disponible en ligne: [http://www.asse-solidarite.qc.ca/documents/fr/recherches_analyses/Argumentaire%20automne%202011.pdf], p. 20

LES FRAIS DE SCOLARITÉ FONT AUGMENTER LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

ENDETTEMENT ÉTUDIANT

Bien que le mouvement étudiant réclame depuis plus de 50 ans la gratuité scolaire, nous constatons actuellement une situation alarmante en ce qui concerne la condition étudiante. Ainsi, nous considérons que la gratuité devrait être appliquée rapidement, pour que les frais de scolarité cessent d'être un facteur d'endettement et de limitation économique qui prend de l'ampleur, avec ses multiples conséquences. Cet endettement se fait, entre autres, au profit des banques qui perçoivent les intérêts sur les dettes étudiantes. L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) notait d'ailleurs, à ce sujet, qu'une « part croissante des nouvelles créances que les banques vendront sur les marchés financiers sera constituée des dettes étudiantes. »^{xiii}

Les données les plus exactes que nous ayons sur la question de l'endettement sont celles de l'Aide financière aux études (AFÉ), puisqu'il s'agit du montant que les étudiantes et étudiants doivent à celle-ci, à la fin de leurs études. Selon ces données, en 2008-2009, le montant moyen des dettes étudiantes était de 13 022 \$ pour le 1^{er} cycle, 16 304 \$ pour le 2^e cycle et 23 405 \$ pour le 3^e cycle. À ce montant, nous devons ajouter les dettes privées. En 2007, ces dernières s'élevaient en moyenne à 1719 \$ pour les universitaires bénéficiaires de l'AFÉ (pour ceux et celles qui ont une dette, c'est-à-dire 86,5% d'entre eux et elles) et à 2440 \$ pour les non-bénéficiaires (pour les 36,4% d'entre eux et elles qui ont une dette)^{xiv}. En somme, la Fondation canadienne des bourses d'études du Millénaire (FCBÉM) soutient qu'en 2009, près de la moitié des étudiants et étudiantes en dernière année du baccalauréat, au Québec, auraient une dette totale moyenne de 15 102 \$. Quant aux possibles impacts de l'endettement étudiant, une note de la FCBÉM s'inquiétait de celui-ci au niveau du Canada en soulignant qu'« il existe des preuves empiriques convaincantes voulant que les étudiants qualifiés puissent être forcés à abandonner leurs études postsecondaires si leur endettement est trop élevé »^{xv}.

De plus, la FCBÉM conclut qu'il existait une corrélation négative entre la persévérance scolaire et l'endettement étudiant. Alors que cette relation n'existe pas pour ceux et celles qui ne reçoivent que des bourses, chez les emprunteurs et emprunteuses, la persévérance décline à mesure que l'endettement augmente. Cette tendance s'observe autant chez celles et ceux qui empruntent exclusivement que chez les étudiantes et étudiants qui ont reçu à la fois des prêts et des bourses^{xvi}. De manière générale, les étudiants et les étudiantes peu endetté-e-s étaient en 2009 deux fois plus susceptibles d'obtenir leur diplôme que leurs collègues ayant des dettes plus élevées. Le taux d'achèvement pour les étudiantes et étudiants ayant une dette inférieure à 1 000 \$ était de 71%, alors que le taux d'achèvement pour ceux et celles qui devaient plus de 10 000 \$ était de 34 %.

Autre donnée nous permettant de parler de situation précaire: les deux tiers des universitaires au 1^{er} cycle dépensent plus du tiers de leur budget pour leur logement, ce qui dépasse les recommandations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et est un indicateur de pauvreté selon Statistique Canada^{xvii}.

TRAVAIL SALARIÉ ÉTUDIANT

Depuis les dernières années, le travail salarié au cours des études postsecondaires est en hausse constante, que ce soit en nombres d'heures travaillées ou en proportion d'étudiants et d'étudiantes travaillant (voir tableau en annexe 2). Nous croyons essentiel de rappeler que le travail premier d'une étudiante ou d'un étudiant devrait être ses études. De fait, pour terminer un baccalauréat dans les délais prescrits (trois ans pour la plupart), on doit s'inscrire à cinq cours par session. Pour chaque heure de cours, 2 heures de travaux à la maison sont prévues. Ainsi, une charge de cinq cours représenterait 45 heures de travail⁷. Ajoutons 19 heures de travail salarié à ces 45 heures de travail scolaire et nous obtenons une semaine typique de 64 heures de travail.

Auparavant, « le consensus [semblait être] le suivant: a) travailler "trop" doit avoir des effets négatifs sur la réussite des études, que ce soit sur les notes ou sur la persévérance; b) travailler quelques heures n'est pas nuisible »^{xviii}. Toutefois, « les travaux les plus récents sur le lien entre le travail et le rendement scolaire des étudiants indiquent que le fait de conjuguer travail et études a une incidence négative sur les notes obtenues »^{xix}. Ainsi, les conclusions se font plus pessimistes, et les chercheurs et chercheuses affirment ceci: « nous constatons principalement que les effets des variables liées au travail sont tous négatifs. Il semble donc que le simple fait de travailler et le fait de travailler beaucoup ont tous deux un effet négatif sur la persévérance »^{xx}. C'est ce que nous laissent penser certaines données: « près d'un étudiant des cycles supérieurs sur deux [...] croit que son emploi retarde le moment de l'obtention du diplôme »^{xxi}, de même que « la raison principale de l'interruption des études [et ce, pour tous les étudiants et toutes des étudiantes de niveaux post-secondaires,] est l'insuffisance financière; 22,3% pour les étudiants bénéficiaires et 19,1% pour les non-bénéficiaires »^{xxii} (AFÉ, 2003, p. 49, dans FEUQ, 2008, p. 90). Finalement, une hausse constante de frais par une indexation risque d'augmenter le nombre d'heures consacrées par les étudiantes et étudiants au travail salarié, puisque la marge budgétaire de ceux-ci et celles-ci est plutôt mince, tel que vu précédemment. Avec une charge moyenne de 64 heures de travail par semaine, comment cela est-il envisageable?

Enfin, l'endettement relatif aux frais de scolarité, a aussi un impact néfaste sur l'état de santé. Cela ne peut que nuire aux conditions d'études et donc à la capacité de se concentrer sur celles-ci. Ainsi:

« Des études britanniques sur l'endettement étudiant et la santé mentale ont conclu que les étudiantes et étudiants ayant des soucis financiers élevés affichaient des niveaux plus élevés de tension, d'anxiété et d'insomnie. Même les étudiantes et étudiants peu endettés rapportaient des perceptions moins positives de leurs réalisations. »^{xxiii}

⁷ Ces nombres d'heures sont en fait attribués selon le nombre de crédits pour chacun des cours. Ainsi, un baccalauréat de 90 crédits, comme le sont la plupart des baccalauréats, comporte 4050 heures de cours réparties sur trois ans, ce qui représente 45 heures par semaine.

LES FRAIS DE SCOLARITÉ ONT UN IMPACT SUR LE PARCOURS SCOLAIRE ET ACCENTUENT LES INÉGALITÉS SOCIALES

Les frais de scolarité ont un effet d'une double nature. En effet, en plus de représenter des sommes non-négligeables à déboursier, nonobstant l'aide financière aux études, ces frais auraient également un effet dissuasif puisque « beaucoup de gens ont des perceptions largement erronées des coûts, qu'ils surestiment et des avantages d'une formation postsecondaire, qu'ils sous-estiment. »^{xxiv} Bien que cette dernière observation tende à réduire le choix d'étudier ou non à un simple calcul coûts/bénéfices, elle souligne, tout de même, que la perception de l'ampleur des frais de scolarité peut avoir un impact significatif sur la volonté d'entamer des études. Quoi de plus efficace alors que de les abolir complètement et d'éliminer ce qui peut être une source de démotivation, surtout chez les plus précaires? On pourrait également être tenté-e-s de déployer une vaste campagne d'information sur les coûts des études postsecondaires, ce à quoi nous répondons que le meilleur moyen de pouvoir affirmer que ces dernières sont accessibles financièrement, est d'instaurer la gratuité scolaire. Même si la question des perceptions était réglée, la situation économique de départ des individus ne change pas. Et celle-ci entretient donc un risque qu'une personne précaire entrevoit dans le fait de s'engager dans des études postsecondaires, avec tout ce que cela implique de difficultés, sans une amélioration certaine de sa condition. Peu importe le montant des frais de scolarité, leur existence pèse dans un choix qu'il n'est pas aisé de prendre lorsque l'on vit sous le seuil de la pauvreté. Les frais de scolarité, selon qu'ils soient plus ou moins élevés ou alors variés selon le programme d'étude, ont aussi une incidence sur le parcours scolaire des étudiantes et des étudiants. Nous savons également que la provenance familiale est déterminante sur le parcours scolaire.

« Par exemple, au secondaire, ce sont principalement les personnes issues de milieux moyens ou modestes qui s'orientent vers la formation professionnelle. Au collégial, tous les milieux socio-économiques sont représentés. Il s'y effectue toutefois une sélection entre le secteur pré-universitaire et le secteur technique, le premier attirant davantage les jeunes de milieux aisés. À l'université, les jeunes venant de familles aisées sont surreprésentés dans les programmes de baccalauréat à temps plein, un phénomène qui s'accroît dans les domaines des sciences appliquées, des arts et lettres, des sciences de la santé et des sciences pures. Les personnes issues de milieux plus modestes étudient davantage à temps partiel dans des programmes menant à des certificats. »^{xxv}

Nous soulignons ici que la logique propre à la théorie du capital humain, c'est-à-dire l'évaluation de la rentabilité des études, ne peut qu'être renforcée par des frais de scolarité élevés. Dans ce contexte, les étudiants et les étudiantes plus précaires s'orientent vers des formations moins longues et dont les emplois qui y sont liés sont assurés. Au contraire, les plus riches ont le loisir d'étudier selon leurs intérêts et pour des périodes prolongées. L'idée de frais différenciés selon le programme accentuerait d'autant plus la situation. C'est ce type d'injustice sociale qu'il s'agit de contrer en instaurant la gratuité scolaire.

On peut donc constater que, si des frais de scolarité élevés ne constituent pas le facteur le plus déterminant pour l'accessibilité aux études universitaires, ils ont néanmoins un impact qui peut prendre différentes formes, mais qui s'applique toujours essentiellement aux plus démunis et à la classe moyenne. Le caractère inacceptable de ce facteur provient surtout du fait que les institutions politiques actuelles ont un pouvoir d'action sur certaines contraintes financières. Nous pensons, comme la FCBÉM, qu'« il est difficile d'envisager d'apporter des changements au plan des caractéristiques individuelles. De la même façon, changer le niveau d'éducation des parents ou le revenu familial est une solution peu envisageable. »^{xxvi}

Toutefois, nous ne nions pas qu'il est possible de travailler sur certains mécanismes d'exclusion affectant particulièrement les étudiantes et étudiants issu-e-s de familles précaires. Il est possible de le faire en s'attaquant à l'élitisme, en bonifiant l'aide financière accordée ou en défaisant des préjugés.

La différenciation basée sur le statut socio-économique devrait nous inciter à rendre l'éducation la plus accessible à tous et toutes, en éliminant les barrières tarifaires, pour inverser le cercle vicieux de la reproduction des inégalités. Dans le même esprit, nous pouvons souligner ce qui devrait être une fierté du Québec: « En fait, le Québec, en raison de ses droits de scolarité plus bas et non-différenciés, est l'endroit au Canada où l'on retrouve la plus grande mixité sociale au sein des facultés de médecine. Sans y trouver une représentation équilibrée des différentes classes sociales, c'est au Québec qu'un-e jeune issu-e d'une famille pauvre a le plus de chances de pouvoir étudier en médecine. Ce fait tient beaucoup au fardeau financier plus raisonnable des étudiant-e-s québécois-es. »^{xxvii} On ne peut pas, à partir de tel constats, rester les bras croisés. Ces dernières observations devraient nous faire redoubler d'ardeur dans l'application de toutes les mesures, dont la gratuité scolaire, favorisant l'accessibilité aux études.

HAUSSE, INDEXATION, GEL ET GRATUITÉ: POUR QUE CESSE L'AMBIGUÏTÉ

À la gratuité scolaire, on peut confronter trois autres scénarios: la hausse, l'indexation et le gel des frais de scolarité. Au cours des dernières décennies, ces quatre scénarios ont fait l'objet de véritables guerres de tranchées. Pour que cesse l'ambiguïté sur ce qui oppose d'une part, la hausse et l'indexation et d'autre part, le gel et la gratuité, il convient de s'arrêter à les définir.

La différence entre la hausse et l'indexation est en vérité de nature purement superficielle: cette première – qu'on devrait nommer *hausse accélérée*, pour la différencier de la seconde – n'est que temporaire, et vise à rattraper un prétendu retard qu'auraient pris les frais de scolarité après des années de gel. Au-delà du débat de chiffres, les adeptes de la hausse et de l'indexation défendent en fait le même principe, la seule différence étant que l'indexation nous préserverait du « rattrapage » que nous impose la hausse, avant d'appliquer la politique de l'indexation. Autrement dit, sous un visage politique différent, l'indexation et la hausse participent en réalité du même principe néolibéral, qui tend à faire de l'éducation un simple service, dont le coût devrait être assumé prioritairement par celui ou celle qui le consommerait.

L'INDEXATION COMME SOLUTION DÉFINITIVE

L'indexation – terrain d'entente minimal entre ceux et celles qui la défendent et les apôtres de la hausse – est souvent perçue comme la position dite raisonnable. En fait, cette indexation repose sur le principe, comme s'il s'agissait d'une évidence, qu'une augmentation du coût de la vie doit nécessairement entraîner une augmentation des frais de scolarité.

Il peut sembler cohérent, du point de vue de l'État néolibéral, d'augmenter le coût de l'éducation suivant le coût de la vie: plus l'éducation coûte cher à financer par étudiant ou étudiante, plus ceux-ci et celles-ci devront contribuer. Pourtant, on réalise rapidement, en renversant le point de vue, qu'un aspect important est négligé: ainsi l'étudiant ou l'étudiante apprendra que plus ses besoins essentiels – loyer, chauffage, nourriture, vêtements, fournitures scolaires, etc. – croissent, plus ses frais de scolarité constitueront un fardeau important. Autrement dit, l'État s'assure d'enfoncer encore plus le clou de la précarité étudiante, année après année. Croire qu'une telle mesure pourrait vraiment, davantage qu'une hausse, favoriser une accessibilité complète au système d'éducation post-secondaire relève de la spéculation.

D'un point de vue symbolique, on peut dire que l'indexation établit un parallèle entre n'importe quel produit consommable et l'éducation. L'indexation – au même titre que la hausse des frais de scolarité ou que toute autre tarification – remplit un rôle social, en modifiant notamment le sens de l'éducation du point de vue de l'étudiant ou de l'étudiante. Nous admettons insidieusement que l'université est pleinement assimilable à une marchandise. Cela revient à renier, en quelque sorte, la valeur sociale inestimable que revêt l'éducation et qui ne peut pas être quantifiée en termes économiques.

INDICE DU COÛT D'ÉTUDES, FAMILLE MÉDIANE, QUÉBEC

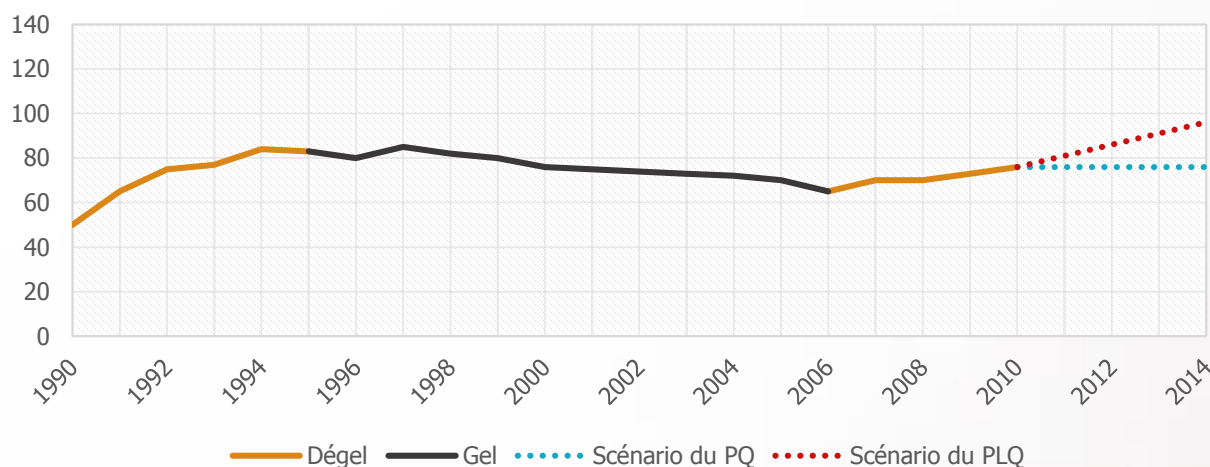


Figure 3: Indice du coût d'études, famille médiane, Québec^{xxviii}

L'axe vertical représente le coût de l'éducation pour une famille québécoise médiane. Le coût moyen de l'éducation pour une famille canadienne médiane en 1990-1991 est pris comme base 100. On voit très bien qu'à la période de gel correspond une diminution sensible du fardeau, et qu'à chaque période de hausse correspond au contraire une augmentation de ce fardeau. La projection de la courbe de 2012 à 2015, avec la hausse accélérée des libéraux et l'indexation péquiste, illustre bien les impacts des deux scénarios.

GEL DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET GRATUITÉ SCOLAIRE

Le gel des frais de scolarité, quant à lui, est à concevoir séparément des deux premiers scénarios. À ce titre, il faut bien réaliser que, si l'ASSÉ s'est souvent battue contre les hausses de frais de scolarité à travers son histoire, elle ne l'a toujours fait que pour sa revendication de gratuité scolaire. Notre opposition au gel doit être bien comprise, avec toutes les nuances qu'elle suppose.

En vérité, l'idée du gel vient du Rapport Parent. Elle est née d'un constat: financer la gratuité scolaire en même temps que la construction du réseau des universités publiques pousserait le gouvernement à faire des choix difficiles⁸. C'est à ce titre que le Rapport Parent recommandait de conserver des frais de scolarité, avec l'objectif avoué de les maintenir gelés jusqu'à ce qu'ils deviennent à ce point négligeables que leur abolition ne poserait plus aucun problème. Cette idée de « retard » dont nous assènt les néolibéraux, comme s'il s'agissait d'un argument, n'est pas fondée. C'est en vérité – dans la perspective du Rapport Parent – un progrès, qui n'a rien de regrettable ou d'accidentel.

⁸ « Nous pensons que, pour toute la période de réorganisation de l'enseignement, de scolarisation croissante, d'expansion des services éducatifs, le gouvernement ne peut se permettre d'accorder la priorité à la gratuité scolaire au niveau de l'université, ni se priver ainsi de sommes qu'il pourrait employer utilement pour permettre à des étudiants démunis de faire des études. Nous pensons que la gratuité est un objectif souhaitable à long terme, mais qu'il ne serait pas sage de l'appliquer immédiatement. »

Extrait du rapport Parent, Tome III (suite), « L'administration de l'enseignement (B – Le financement de l'éducation; C – Les agents de l'éducation », page 206. Le document est disponible sur [\[http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_5/RP_5.html\]](http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_5/RP_5.html)

Ainsi, depuis le Rapport Parent, il est proposé d'atteindre la gratuité en deux étapes: dans un premier temps par une longue attente, au terme de laquelle arrive une seconde étape, celle d'un constat que l'abolition des frais est maintenant possible. Pour nous, chaque dégel nous éloigne de cette seconde étape, mais chaque année de gel suppose aussi la tentation pour le gouvernement en place d'y mettre fin – par une hausse accélérée ou par une indexation.

Le gel représentait peut-être un compromis sensé à une certaine époque, en juger nécessiterait une étude historique approfondie, mais il s'agissait alors de demander aux étudiants et étudiantes de contribuer à la construction d'un nouveau système d'éducation public.

Maintenant, la situation est différente. Il est impossible de se cacher derrière le réseau à bâtir. Les gens qui défendent la hausse ou l'indexation invoquent encore le contexte mondial d'austérité – ou la crise des finances publiques, c'est selon – pour parler d'une situation difficile. Pourtant, les chiffres sont là: nous savons que la gratuité scolaire serait réalisable facilement à moyen, et même à court terme, si le gouvernement daignait seulement faire preuve de volonté politique. D'où viendrait alors le besoin d'un régime de gel – qui entretient l'ambiguïté sur les choix de société que nous peinons à faire depuis 50 ans –, quand nous pourrions avoir une éducation sans barrières économiques dès aujourd'hui? Pourquoi attendre plusieurs décennies au risque qu'un gouvernement nous fasse reculer sur des années de gel sous des prétextes fallacieux? Pour nous, il s'agit simplement de s'entendre le plus tôt possible sur le seuil d'abolition des frais dont parlait le Rapport Parent. Une telle démarche, si elle était conduite de manière honnête, ferait ressortir que ce seuil est en fait déjà atteint, et que la gratuité scolaire pourrait être instaurée immédiatement. Au-delà des tergiversations tactiques, nous voyons que l'éducation est un droit, et qu'à cet égard nous avons déjà bien trop tardé à instaurer la gratuité scolaire.

INDICE DU COÛT D'ÉTUDES, FAMILLE À FAIBLE REVENU, QUÉBEC

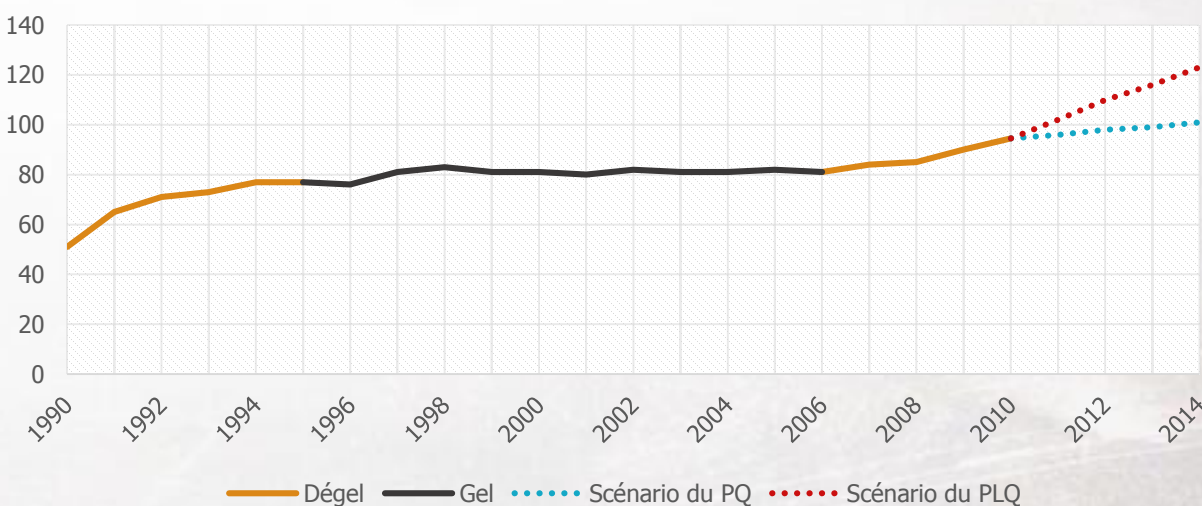


Figure 4: Indice du coût d'études, famille à faible revenu, Québec^{xxix}

L'axe vertical représente le coût de l'éducation pour une famille québécoise à faible revenu. Le coût moyen de l'éducation pour une famille canadienne à faible revenu en 1990-1991 est pris comme base 100. Durant la grande période de gel, on constate, au contraire du graphique précédent, une stagnation du fardeau (ou à tout le moins une très légère augmentation). Dans la projection, on remarque aussi que l'indexation, loin de correspondre au statu quo promis, se concrétise par une augmentation du coût relatif de l'éducation.

Mais l'atteinte de la gratuité par le gel présente aussi un autre problème important: celui de se fonder sur une définition lacunaire de la gratuité scolaire. Tout d'abord parce que le gel ne s'applique qu'aux frais de scolarité, et non aux frais afférents⁹, mais aussi parce que la gratuité doit selon nous être définie du point de vue social, comme une égalité d'accès totale. Le graphique ci-contre montre très bien que même une période de gel n'allège pas le fardeau des familles à faible revenu. Car malgré ce qu'on appelle à tort un gel, tout le reste augmente, sans que la capacité de payer ne suive pour autant la cadence.

Le gel a aussi un second problème. Le statu quo sur lequel il repose n'est qu'apparent. Si le monde politique ne touche pas ouvertement à la définition des universités et à leur mission, des changements s'opèrent tout de même. Des changements de gouvernance – qui altèrent profondément les mécanismes de fonctionnement des universités – sont traités comme des décisions administratives. Au contraire du gel, la gratuité scolaire nous force à faire un exercice de conscience, et à nous demander ce que nous voulons comme université. Voulons-nous d'une université marchande ou d'une université humaniste? Concevons-nous l'université comme un service pour lequel on paie, un investissement personnel ou comme une institution nécessaire à l'émancipation et à l'égalité sociale? Le gel, en laissant en suspens ces questions, laisse aussi tout le loisir à l'élite politique québécoise d'y répondre à notre place, derrière des portes closes. En appliquant de plus en plus le modèle de gestion privée aux universités, les gouvernements successifs transforment nos écoles en véritables entreprises – avec un budget publicitaire grandissant et des gestionnaires de plus en plus nombreux¹⁰. Cette transformation, nous n'en voulons pas.

FAIRE LE CHOIX DE LA GRATUITÉ

Entre une hausse brutale – avec toutes les conséquences que cela suppose – une indexation insidieuse et un gel frileux, pourquoi ne pas faire le choix, comme d'autres l'ont déjà fait, d'une éducation gratuite?

Ce choix est viable du point de vue économique et infiniment souhaitable du point de vue social, mais permettrait en plus de mettre fin à l'ambiguïté qu'a perpétuée le régime de gel mis en place à la suite du rapport Parent. Chaque année de gel amplifie aussi le retard que les défenseurs de l'université marchande considèrent comme un argument en faveur d'une hausse brutale. Cette tension sociale peut être résolue sans attendre. La gratuité scolaire se positionne comme la voie définitive à prendre, non seulement pour concrétiser le droit à l'éducation, mais aussi pour que cesse enfin l'ambiguïté.

⁹ Dira-t-on d'un billet de spectacle qu'il est « gratuit après avoir payé 200 dollars »? Les frais afférents représentent une barrière monétaire, au même titre que les frais de scolarité. On leur donne simplement un autre nom pour la forme.

¹⁰ À ce sujet, l'IRIS a produit une recherche fort intéressante: « La gouvernance des universités dans l'économie du savoir », disponible au http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/la_gouvernance_des_universites_dans_l8217economie_du

NOTRE DÉFINITION DE LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Définir la gratuité scolaire est un exercice souvent répété à l'ASSÉ, mais toujours essentiel puisque c'est la position que l'on défend, bien entendu, mais aussi parce que, pour mieux défendre notre position, il convient de bien la maîtriser. La compréhension et la réception de la gratuité scolaire dans la société n'est pas toujours bonne, notamment parce qu'il existe une multitude de modèles de son application dans le monde et parce qu'il demeure une ambiguïté entre ce que la loi exprime et les inventions administratives imposées au fil des ans pour la contourner. Au collégial, par exemple, où l'éducation devrait être gratuite pour tous les étudiants et toutes les étudiantes du Québec, il existe bel et bien des frais, distingués de la gratuité par l'appellation de frais afférents. Le corollaire de la gratuité scolaire est une plus grande accessibilité aux études, en vertu du droit à l'éducation. Pourtant, l'accessibilité non plus n'est pas garantie puisqu'une multitude d'autres barrières, reliées notamment à la classe socio-économique à laquelle appartient un étudiant ou une étudiante, peuvent s'ajouter aux questions strictement économiques.

On parle donc de gratuité scolaire alors qu'il existe toujours des frais. Cette contradiction s'explique par un changement de sens accordé à la gratuité, passant de « qui se donne pour rien, sans payer » à ce « qui se donne en échange d'un montant d'argent jugé raisonnable ». De l'autre côté, on maintient que l'accessibilité aux études est atteinte puisque tous et toutes, avec un peu d'effort, peuvent accéder à l'université, alors qu'il demeure un principe de ticket modérateur. En effet, on prétend que le système d'aide financière aux études compense les frais de scolarité pour les étudiants et étudiantes plus pauvres, alors que la perspective de l'endettement et les risques associés au parcours académique sont des obstacles majeurs lors de la décision d'entamer des études.

Bien que la gratuité scolaire ait toujours figuré dans les principes de l'ASSÉ, toutes les considérations énoncées ici ont mené à l'élaboration d'une définition plus complète de cette position au fil des années. En 2007, dans notre mémoire sur la gratuité scolaire, nous énoncions déjà être pour la gratuité complète à tous les niveaux d'enseignement pour tous et toutes, incluant les étudiantes internationales et étudiants internationaux. En outre, nous refusons que la gratuité se fasse au prix de coupures dans les autres programmes sociaux et proposons plutôt qu'elle soit réalisée par des mesures fiscales touchant les entreprises et par un système d'impôt réellement progressif. En définitive, nous refusons que la gratuité se fasse au détriment de la qualité de l'éducation ou des services publics en général.

Dans le même mémoire, une définition plus exhaustive de la gratuité scolaire était reprise. Ainsi, la gratuité scolaire « a été et doit demeurer le financement complet à tous les niveaux d'éducation, de l'élémentaire à l'université, de l'enseignement et des infrastructures nécessaires à son accomplissement, des services d'ordres pédagogiques et psychologiques et des activités parascolaires étudiantes, à l'exception de l'organisation syndicale. »^{xxx} Seule cette définition respecte véritablement les différents aspects du droit à l'éducation: pouvoir étudier, disposer des ressources nécessaires à l'étude (locaux, bibliothèques, livres, etc.) ainsi qu'à la résolution des problèmes scolaires ou personnels (orientation académique, psychologue, travailleur ou travailleuse de corridor, etc.) et finalement, jouir d'une vie étudiante stimulante (radio étudiante, activités sportives et artistiques, etc.).

La gratuité scolaire est donc plus que l'absence de frais de scolarité. À cet égard, on peut mentionner la distinction existant entre gratuité active et gratuité passive. La gratuité passive implique simplement l'absence de frais de scolarité. La gratuité active, quant à elle, implique aussi la présence d'un ensemble de mesures favorisant la poursuite des études. Au nombre de ces mesures figurent bien entendu tous les

services aux étudiants et étudiantes leur permettant de se développer personnellement, ce qui représente l'une des missions premières de l'éducation. Cette distinction met en lumière qu'il ne suffit pas pour l'étudiant ou l'étudiante d'être exempté-e de contribution financière pour sa propre éducation, mais que tout doit être en place pour permettre de s'investir dans ses études et participer à la vie intellectuelle de son institution et au-delà. Le droit à l'éducation peut être conçu plus largement comme le droit de s'éduquer sans contrainte et dans les meilleures conditions.

Bien entendu, l'enjeu fondamental qui sous-tend la gratuité scolaire demeure l'accessibilité des études supérieures à tous et à toutes. On rappellera que, dès le Rapport Parent, la gratuité scolaire se justifiait par la nécessité de garantir le droit à l'éducation pour tous et toutes, indépendamment de leur revenu. Les gouvernements ont pourtant soutenu, année après année, que l'accessibilité existe actuellement puisqu'un système de prêts et bourses est en place. Le gouvernement précédent prétendait qu'il suffirait d'améliorer le système d'aide financière pour maintenir la même accessibilité pour certains étudiants et certaines étudiantes malgré une hausse des frais. Dans ce cas, l'accessibilité est vue comme la possibilité de payer ses études, ce que tous et toutes peuvent faire sur une base individuelle, puisqu'il n'existe pas d'interdiction d'accès. Il négligeait que les inégalités de départ font en sorte que certains et certaines, parmi les classes plus aisées, peuvent payer intégralement les frais dès le début alors que d'autres devront s'endetter, potentiellement payer plus via les intérêts, choisir des programmes plus courts ou abandonner leurs études ou leur projet d'études.

C'est toute une conception de l'éducation, vue par l'idéologie néolibérale comme un investissement personnel plutôt qu'un droit garanti collectivement et visant l'émancipation et le développement de l'esprit critique, qui est remise en question par notre position sur la gratuité scolaire.

PARCE QUE LA GRATUITÉ SCOLAIRE, POUR TOUT LE MONDE, EST VIABLE

Il convient de commencer cette section par une affirmation importante: pour l'ASSÉ le débat sur la gratuité scolaire n'est pas comptable. Même si elle coûtait plusieurs milliards de dollars par année, l'ASSÉ serait tout de même en faveur de la gratuité scolaire, comme nous le serions pour l'ensemble des droits humains. Leur respect ne peut être assujéti à des hésitations financières. La question économique est d'abord et avant tout abordée ici dans le but de répondre à certains arguments économiques que nous croyons erronés.

Les chiffres avancés plus bas rendent cependant la chose plus facile: la gratuité scolaire, en plus d'être socialement souhaitable, représente une fraction relativement petite de l'argent déjà investi en éducation.

Il est également intéressant de noter que, tout comme l'ASSÉ, certains *think tank* de droite comme le CIRANO¹¹ avancent que le débat sur les frais de scolarité n'est pas un débat comptable mais bien idéologique.^{xxx} Il convient cependant de spécifier que nous ne sommes pas en accord avec les conclusions idéologiques du CIRANO¹².

Nous ne référons néanmoins pas les nombreux calculs pour savoir où aller chercher l'argent nécessaire à l'application de la gratuité scolaire au Québec. Ces calculs ont déjà été effectués par de nombreux groupes progressistes comme l'IRIS^{xxxii}, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics^{xxxiii} et Québec Solidaire^{xxxiv}. Nous avons toutefois inclus un tableau récapitulatif de ces mesures en annexe 1.

UN COÛT PRÉCIS IMPOSSIBLE À ÉVALUER

Il est selon nous impossible de calculer le coût précis de la gratuité scolaire puisqu'il faudrait entre autres pouvoir prévoir l'augmentation de l'effectif étudiant à l'université avec exactitude, ce qui reviendrait à calculer l'élasticité-prix des frais de scolarité et donc à assimiler l'éducation à un bien comme les autres.

Nous ne nions pas que l'application de la gratuité scolaire entraînerait en retour une hausse de la population étudiante. Il est cependant important de comprendre que d'autres facteurs que les frais de scolarité, comme la scolarité des parents, l'origine ethnique, la classe sociale ou bien la place donnée à l'éducation dans la société ont des impacts majeurs sur la fréquentation des établissements postsecondaires. Il ne suffit donc pas, comme peuvent le faire certaines et certains, de regarder les études statistiques faites à l'extérieur du Québec pour en tirer une règle applicable à notre cas. Comme expliqué plus bas, nous calculerons toutefois une hausse hypothétique de l'effectif étudiant afin d'afficher des résultats plus prudents.

Ainsi, pour calculer la gratuité passive il nous semble plus simple et plus rigoureux de calculer l'abolition de la contribution étudiante pour tous et toutes, incluant les étudiantes internationales et les étudiants

¹¹ Le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

¹² Ce denier avance en effet que la gratuité scolaire ne doit pas être appliquée car les frais de scolarité sont un bon investissement personnel pour l'étudiante ou l'étudiant, reprenant ainsi les concepts de capital humain.

internationaux, et ce, en ne changeant rien au programme de prêts et bourses. En effet, pour calculer la gratuité active, il faudrait effectuer un travail de définition et de recensement de l'ensemble des services aux étudiants et étudiantes leur permettant de se développer personnellement pour évaluer les différents manquements. On conviendra donc que ce travail colossal nécessiterait une étude plus approfondie.

Nous souhaitons finalement mettre en garde ceux et celles qui nous liront: les chiffres avancés ici ne sont que des estimations. Il faut réaliser que le but de cet exercice n'est pas d'avoir un montant précis, mais bien un portrait général du coût de l'abolition de la contribution étudiante totale. En ce sens, ce montant doit être vu comme un ordre de grandeur général plutôt qu'un chiffre exact.

CALCUL DE LA GRATUITÉ PASSIVE EN 2008-2009

Contribution étudiante universitaire totale	+ 701,0 M \$
Contribution étudiante cébécoise totale (2003-2004)	+ 44,8 M \$
Augmentation du coût de fonctionnement des cégeps entre 2003-2004 et 2008-2009	17,7%
Coût projeté de la contribution étudiante cébécoise totale	+ 52,7 M \$
Crédits d'impôt pour les frais de scolarité	- 63,1 M \$
Bourses pour les frais de scolarité	- 66,4 M \$
Calcul de la hausse de l'effectif	+ 26,0 M \$
Total	= 668 M \$

Tableau 1: Coût de l'abolition de la contribution étudiante en 2008-2009

En 2008-2009, la contribution étudiante totale à l'université était de 701M \$^{xxxv}. Celle des cébécoises et cébécoises est cependant légèrement plus difficile à calculer. On sait qu'en 2003-2004, leur part était de 44,8M \$^{xxxvi}. Comme nous cherchons à déterminer le coût de l'abolition de la contribution étudiante en 2008-2009, nous avons besoin de chiffres plus récents. Malheureusement, il n'y a pas de recherches approfondies sur le sujet.

Nous sommes donc obligé-e-s de faire une estimation sommaire de cette contribution. On peut remarquer que les coûts de fonctionnement des cégeps ont augmenté de 17,7% de 2003-2004 à 2008-2009^{xxxvii}. En considérant que la contribution étudiante cébécoise suit globalement l'augmentation des coûts de fonctionnement¹³, nous en arrivons au chiffre de 52,7M \$ en 2008-2009. De tout cela, il faut soustraire le crédit d'impôt alloué pour les frais de scolarité, soit 63,1 M \$ et retirer les 66,4 M \$ en bourses qui compensent les frais de scolarité^{xxxviii}.

Finalement, nous souhaitons calculer l'augmentation de la population étudiante par souci de faire l'estimation la plus conservatrice possible. À cet égard, l'IREC utilise une étude économique qui avance qu'il y a une augmentation de l'effectif étudiant de 2% pour chaque baisse de 1 000 \$^{xxxix}. Nous reprendrons

¹³ Il existe de nombreuses catégories de frais au cégep. Certaines sont très réglementées, comme les frais d'inscription, alors que d'autres, comme les frais de toute autre nature, ont été déréglementées. C'est cette catégorie de frais qui permet aux administrations des cégeps de compenser pour leur « manque à gagner ». En général ces frais sont utilisés de façon à ce que les frais afférents suivent l'évolution des coûts de fonctionnement.

donc les mêmes chiffres, mais en les considérant comme arbitraire pour des raisons déjà énoncées: on aurait tout aussi bien pu prendre 5% ou 10% par tranche de 1 000 \$. La moyenne des frais de scolarité étaient de 2 415 \$ au Québec en 2010-2011^{xi}. En appliquant successivement deux hausses de 2%, soit une pour chaque tranche de 1 000 \$, on obtient ainsi un coût total de 668 M \$. On peut également remarquer que ce montant cadre bien avec l'estimation avancée par l'IRIS^{xii} pour 2003-2004¹⁴.

Le présent calcul est cependant bien différent de celui effectué dans la plus récente étude sur le coût de la gratuité scolaire^{xiii}. La première différence est notre définition de la gratuité scolaire. En effet, l'IREC ne tient compte que des droits de scolarité. Ils et elles excluent donc d'emblée les frais institutionnels obligatoires (FIO), frais qui augmentent de manière constante depuis plusieurs années déjà et qui constituent une partie non négligeable de la contribution étudiante. De plus, l'IREC ne prend pas en compte la contribution totale des cégépiennes et des cégépiens, qui représente également un montant important.

Finalement, nous choisissons de ne pas prendre en compte la baisse des coûts de gestion du programme d'aide financière aux études et la baisse de l'intérêt payé aux banques. Ces coûts, en plus d'être faibles, sont sujets à des changements qui ne sont pas toujours directement liés aux frais de scolarité. Dans un même ordre d'idée, nous n'avons aucun levier sur le taux d'intérêts des banques, qui peut exploser à tout moment. Nous ne déduisons donc pas ces chiffres du calcul de l'abolition de la contribution étudiante totale. De la sorte, nous arrivons à un montant cadrant d'avantage avec les définitions de l'ASSÉ sur le sujet et plus avisé que celui de l'IREC.

LA GRATUITÉ SCOLAIRE, BÉNÉFIQUE POUR LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL

En plus de représenter un coût minime pour l'État, on peut postuler que la gratuité scolaire est une mesure qui dépasse le simple corporatisme étudiant. En effet, comme nous l'avons précédemment énoncé, la précarité étudiante est bel et bien réelle. Pour pallier à cette précarité, une partie non négligeable de la population étudiante dépend des mesures d'aide aux plus pauvres pour survivre. Bien entendu, ces programmes sont financés en très grande partie par l'État.

Il y a donc une contradiction flagrante dans les agissements du gouvernement. Comme nous le verrons plus bas, les étudiants et les étudiantes sont obligé-e-s d'utiliser de coûteux programmes sociaux pour survivre, les frais de scolarité venant ajouter à leur précarité déjà importante. Néanmoins, le gouvernement doit réinjecter dans les programmes sociaux une partie de l'argent qu'il va chercher dans les poches des ceux-ci et de celles-ci.

La gratuité scolaire permettrait donc à la fois de réduire les coûts des programmes sociaux et la précarité étudiante. Un bon exemple de ce type de contradiction est le système d'aide alimentaire. Selon le bilan 2011 de Moisson Montréal, un organisme important d'aide alimentaire dans la grande région de Montréal, le nombre d'étudiantes et d'étudiants desservi-e-s a plus que quadruplé^{xiii} entre 2008 et 2011. Elles et ils forment maintenant presque 10%^{xiv} de l'ensemble des usagères et des usagers de cet organisme.

À long terme, ce sont également des programmes coûteux comme le système de santé qui doivent compenser pour cette précarité. Une personne n'ayant pas assez d'argent pour se loger ou se nourrir convenablement pendant et après ses études va souvent négliger des aspects importants de sa santé qui

¹⁴ L'étude de l'IRIS la plus récente sur la gratuité scolaire avance le chiffre de 550M \$ en 2003-2004.

peuvent avoir des répercussions à long terme, entraînant d'importants coûts. De plus, comme le résume si bien une étude de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales – un organe indépendant de l'Assemblée nationale française – sur le lien entre précarité étudiante et santé:

« [Leur santé] a un fort impact sur la réussite de leurs études. Un étudiant en bonne santé a plus de chance de réussir son orientation, son parcours universitaire et donc son entrée dans le monde du travail. Ensuite, la politique de prévention à l'égard de cette population revêt un caractère particulier eu égard à certains comportements à risques. Enfin cet âge et cette période de la vie sont favorables à l'acquisition de bonnes pratiques qui perdureront dans la vie d'adulte. »^{xlv}

La gratuité apparaît donc comme une mesure économique rentable à long terme pour une société ayant à cœur le bien-être de sa population comme le Québec.

LA GRATUITÉ SCOLAIRE: UN AUTRE RAPPORT AU SAVOIR

Outre les importants gains que la gratuité scolaire pourrait apporter sur le plan social, cette dernière représente également une porte d'entrée significative pour une réflexion plus approfondie autour de la question du savoir. Nous extrayant d'impératifs économiques, elle constitue une voie intéressante vers des questions fondamentales telles que celles du contenu de l'enseignement, du type de connaissances transmises et de leurs finalités.

Elle nous met sur le chemin d'une analyse critique de l'évolution du savoir et de son arrimage de plus en plus fort à des fins utilitaires et mercantiles, ensemble de dérives qui ont déjà été soulevées par Jean-François Lyotard, philosophe français du siècle dernier, dans son Rapport sur le savoir commandé par le Conseil des universités en 1979. Dans ce dernier, il déplore en effet le fait que la question posée à l'étudiant ou étudiante devenue « professionnaliste » ne soit plus celle de la valeur de son savoir mais celle de son utilité et plus particulièrement celle de son caractère vendable et efficace. Ainsi, c'est la compétence performante qui est recherchée et non plus la compétence selon d'autres critères, comme « le vrai/faux, le juste/injuste, etc. ». Selon Lyotard, on assiste alors à l'ouverture d'un « vaste marché de compétences opérationnelles » et les détenteurs de cette sorte de savoir « sont et seront l'objet d'offres, voire l'enjeu de politiques de séduction »^{xlvi}.

Certes, nous avons conscience du fait que la gratuité scolaire seule ne suffira pas à subvertir les tendances à aborder le savoir avec une perspective marchande. Nous sommes néanmoins convaincu-e-s du fait qu'elle est cette condition nécessaire pour une prise de recul réflexive sur les dangers de la transformation du savoir ainsi que pour redonner au savoir sa capacité critique.

Et ce, parce que la gratuité scolaire défie l'application d'un principe devenu paradigme du néolibéralisme: le principe de l'utilisateur-payeur.

L'idée de faire payer les citoyens et citoyennes directement à l'utilisation de services publics correspond à des visées qui sont, comme la gratuité scolaire, tout sauf économiques. En fait, de l'aveu même de ses défenseurs, les tarifs ont une visée purement normative. Le rapport Montmarquette souligne en effet que « les enjeux sont également d'un autre ordre. Les tarifs, lorsqu'ils sont définis de façon adéquate, ont pour effet d'infléchir les comportements des utilisateurs dans la bonne direction. »^{xlvii} La bonne direction étant bien sûr ici le produit de l'idéologie dominante du moment, soit le néolibéralisme. Le débat doit ainsi porter sur le type de rapport aux services publics et à l'éducation que nous voulons promouvoir.

En utilisant la tarification comme mode de financement des services publics, on suppose alors que les individus peuvent moduler leur consommation en fonction du prix qu'ils sont prêts à mettre. Les tarifs ont pour principe d'exiger une contribution individuelle sur la base de la consommation personnelle et non plus sur celle de la capacité à payer. Or, si ces services étaient jusqu'à maintenant financés par le biais des impôts, c'est parce qu'ils étaient considérés comme des nécessités auxquelles il convenait que chacun et chacune ait accès, indépendamment de son revenu. En d'autres termes, les soins de santé, l'éducation ou l'électricité ne peuvent pas être réduits à des biens de consommation parce qu'il n'est pas possible de s'en passer.

L'éducation est devenue, selon la théorie du capital humain, un investissement personnel grâce auquel un individu peut espérer obtenir une meilleure position sociale, un meilleur revenu et non plus le projet collectif d'une société plus juste, plus égale, plus critique. En nous extirpant de la position de client ou cliente qui paie pour un service et en nous plaçant dans la position de citoyen ou citoyenne qui exerce un droit, le droit à l'éducation, la gratuité scolaire nous placerait dans un autre rapport au savoir.

C'est vers cette idée que tend Noam Chomsky, linguiste et philosophe américain, lorsque dans son article intitulé *La fonction de l'université en temps de crise*, il insiste sur l'importance pour les universités d'être libérées de toutes contraintes externes afin d'avoir pour objectif « le développement de la pensée, des réflexions et des idées sur la science et la vie humaine, du savoir et de la compréhension étendue nécessaires pour nous permettre de préparer un futur plus humain »^{xlviii}. Il ajoute également que cette liberté doit être accessible à tous ceux qui prennent part à la vie universitaire: les étudiantes et étudiants, le corps professoral et le personnel. Nous sommes d'accord avec cette vision.

Continuant sur cette lancée, il ajoute qu'un des éléments dans notre lutte pour parvenir à un ordre social plus juste et plus humain est « l'effort consenti pour éliminer les obstacles – qu'ils soient économiques, idéologiques ou politiques – qui entravent l'épanouissement individuel ou l'action collective que l'université devrait rendre possibles ». La gratuité scolaire agirait donc comme un facteur libérateur du savoir. Elle serait ce qui lui permet de se libérer de ses chaînes actuelles: chaînes posées par les entreprises privées et qui sont ensuite reproduites et intégrées par les universités qui se conforment à l'idéologie du moment.

En contribuant au désengagement des établissements d'enseignement supérieur de l'emprise des entreprises privées, la gratuité scolaire donnerait au savoir la possibilité de retrouver son caractère subversif et révolutionnaire et par là-même de faire en sorte que les universités et cégeps soient réellement des lieux de liberté. Elle redonnerait au savoir la possibilité de ne plus être qu'un savoir au service d'intérêts privés, mais d'être un savoir autonome et libre et, comme le rappelle Chomsky, il est tenu « pour acquis que le travail créateur, dans n'importe quel domaine, met toujours au défi la pensée dominante »^{xlix}.

Or, cette réflexion approfondie sur le savoir ne peut se faire sans une forte implication de la communauté universitaire elle-même. Les caractéristiques de la vie universitaire jugées déplorables par de nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes ne changeront pas si ces derniers et dernières ne les remettent pas en question et ne s'impliquent pas davantage. Mais en nous libérant d'un certain poids financier, la gratuité scolaire libère du temps pour davantage d'implication et de présence au sein des universités, pour davantage de revendications et de réflexions sur l'institution que nous fréquentons et le savoir qu'elle transmet.

Bref, revendiquer la gratuité scolaire, ce n'est pas seulement revendiquer que l'accès à l'enseignement supérieur n'ait pas de prix. C'est aussi revendiquer que le savoir ne soit pas associé à un prix quel qu'il soit. Autrement dit, qu'il ne soit pas associé à une fin utilitaire et marchande. C'est revendiquer un savoir autonome et libre dont les étudiantes et étudiants en sont les principaux initiateurs et initiatrices.

CONCLUSION

Si aujourd'hui nous constatons qu'une éducation gratuite est souhaitable et réalisable, il n'en demeure pas moins qu'elle fait partie d'un ensemble de mesures visant à assurer un enseignement de qualité, public et libre de toute ingérence. Nous considérons donc que la gratuité scolaire se doit d'être implantée rapidement, car elle est un premier pas vers une éducation plus émancipatrice.

Nous ne sommes toutefois pas dupes: le dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation gouvernementale précédant le Sommet sur l'enseignement supérieur ne nous assurera pas l'atteinte de nos revendications. Toujours convaincu-e-s que c'est en luttant que nous avons bloqué les reculs majeurs en éducation, nous avons d'abord produit ce mémoire afin d'outiller les militantes et les militants dans leur argumentation et de détailler les positions de l'ASSÉ sur l'éducation que nous voulons, mais aussi pour offrir un contre-discours aux voix trop souvent entendues. En effet, alors que les derniers gouvernements ont pris le chemin de la tarification tous azimuts, l'ASSÉ tient à rappeler sa ferme opposition à la marchandisation du bien-commun et c'est notamment à travers ce mémoire qu'elle réaffirme sa revendication pour une éducation publique, gratuite, de qualité et libre de toute ingérence.

ANNEXES

Alternatives fiscales et mesures proposées	Argent récupéré (par année)
Réinstaurer la progressivité de l'impôt des particuliers	
Ajouter un palier d'imposition	950 M \$
Établir 10 paliers d'imposition différents	1,3 G \$
Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers	567 M \$
Diminuer le plafond des REER	300 M \$
Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés	745 M \$
Rétablir un équilibre entre les impôts des particuliers et les impôts des entreprises	
Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises	1,4 G \$
Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (e. g. industrie minière)	300 M \$
Rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières	800 M \$
Modifier les contrats secrets d'Hydro-Québec	467 M \$
Lutter contre la fraude	
Lutter contre l'évitement fiscal	500 M \$
Lutter contre l'évasion fiscale	300 M \$
Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux	600 M \$
Cesser d'embaucher des compagnies privées dans certains secteurs publics	
Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques	N/D
Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé	56 M \$
Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées	15% à 30%
Réformer la politique du médicament	
Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments	1 G \$
Abolir la règle de protection des brevets (règle de 15 ans)	300 M \$
Total projeté	Environ 9 G \$

Annexe 1: Alternatives fiscales¹

Année	Bénéficiaires de l'AFÉ		Non-bénéficiaires de l'AFÉ	
	Proportion	Heures	Proportion	Heures
2002-2008	53%	16,1	64%	16,3
2006-2007	58%	17,0	68%	17,4
2009 (1^{er} cycle)	75%	17,0	82%	19,3

Annexe 2: Travail salarié des étudiants et étudiantes universitaires à temps plein²

RÉFÉRENCES

- ⁱ *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 5 tomes, Québec, Éditeur Ronalds-Federated Ltd., 1963-1966
- ⁱⁱ Claude Corbo, *L'éducation pour tous: Une anthologie du Rapport Parent*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2002, p. 58
- ⁱⁱⁱ J.-Maurice Arbour et Geneviève Parent, *Droit international public*, 5e Édition, Éditions Yvon Blais, 2006, p. 430-431
- ^{iv} Gouvernement du Québec, *Document d'appui à la réflexion - Rencontres des partenaires en éducation; L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec*, p. 13, disponible en ligne: <http://www.mels.gouv.qc.ca/partenairesEducation/>
- ^v *Droit international public*, 5e Édition, p. 430-431
- ^{vi} ONU, *Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels*, article 13 c), disponible en ligne: <http://www2.ohchr.org/french/law/ceschr.htm>, consulté le 10 décembre 2012
- ^{vii} Bayero Boubacar Diallo, Pierre Doray et Claude Trottier, *Que savons-nous des parcours et transitions des étudiants dans l'enseignement postsecondaire au Canada?*, Note de recherche pour Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2009, p. 43
- ^{viii} *Ibid.* p. 44
- ^{ix} *Ibid.* p. 44
- ^x Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), *Indicateurs du MELS*, 2010, p. 66, publié en ligne
- ^{xi} Éric Martin et Simon Tremblay-Pépin, Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), *Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité? - Huit arguments trompeurs sur la hausse*, 8 mai 2011, p. 16
- ^{xii} Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Changement dans la politique relative aux frais de scolarité; Expériences naturelles effectuées dans cinq (5) pays*, Montréal, août 2004, p. 53
- ^{xiii} Éric Martin et Simon Tremblay-Pépin, Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), *L'endettement étudiant: une bulle spéculative?*, 27 mars 2012, p. 6
- ^{xiv} Gouvernement du Québec, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université*, juil. 2009, disponible en ligne: http://www.afe.gouv.qc.ca/files/docs/enqueteConditionVie2007_FR.pdf
- ^{xv} Fondation Canadienne des Bourses d'Études du Millénaire, *Le prix du savoir*, 2006, p. 1-2

-
- ^{xvi} Fondation Canadienne des Bourses d'Études du Millénaire, *L'aide financière aux études et la persévérance à l'université*, 2005, p. IV-V
- ^{xvii} Fédération Étudiante Universitaire du Québec (FEUQ), *Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle – 2009*, novembre 2010, p. 52
- ^{xviii} Bayero Boubacar Diallo, Pierre Doray et Claude Trottier, *op. cit.*, p. 12
- ^{xix} *Ibid.*, p. 7
- ^{xx} *Ibid.*, p. 12
- ^{xxi} Fédération Étudiante Universitaire du Québec (FEUQ), *Trousse sur l'aide financière aux études*, 2008, p. 90
- ^{xxii} *Ibid.*
- ^{xxiii} Cooke, Richard et coll., « Student Debt and its Relation to Student Mental Health », extrait de *Journal of Further and Higher Education*, vol. 28, n° 1, février 2004, dans CFS, *La dette étudiante au Canada: L'éducation ne devrait pas être une condamnation à l'endettement*
- ^{xxiv} Bayero Boubacar Diallo, Pierre Doray et Claude Trottier, *op. cit.*, p. 22
- ^{xxv} Paul Vigneau et Diane Bonneville, Comité Consultatif sur l'Aide Financière aux Études (CCAFÉ), *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, 2004, p. 15, publié en ligne
- ^{xxvi} Fondation Canadienne des Bourses d'Études du Millénaire (FCBEM), *Le prix du savoir*, 2006, p. 153, publié en ligne
- ^{xxvii} Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), *La révolution tarifaire au Québec*, octobre 2010, p.26, publié en ligne
- ^{xxviii} Centre canadien de politiques alternatives, *Eduflation and the High Cost of Learning*, p. 23, publié en ligne
- ^{xxix} *Ibid.*
- ^{xxx} Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), *Le syndicalisme étudiant de combat*, « L'éducation comme droit social », septembre 2005, disponible en ligne: <http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article1743&lang=fr#3.2>
- ^{xxxi} CIRANO, *Le Québec et les droits de scolarité universitaire*, 2007, p. 5 à 7
- ^{xxxii} Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), *Budget 2010: Comment financer les services publics?*, 2010
- ^{xxxiii} Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, *Finances Publiques: D'autres choix sont possibles!*, 2010

xxxiv Québec Solidaire, *Cadre budgétaire*, 2012

xxxv Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), *L'avenir des universités*, 2010, p. 36

xxxvi Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), *Tarifification de l'éducation post-secondaire ou gratuité scolaire?*, 2007, p. 9

xxxvii Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), *Indicateurs de l'éducation 2011*, 2011, p. 37

xxxviii Institut de Recherche en Économie Contemporaine (IREC), *La hausse des frais de scolarité et son impact sur l'AFE*, 2012, p. 42

xxxix J. Neill, *Tuition Fees and the Demand for University Places*, Université Wilfrid Laurier, 2007

xl Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), *Indicateurs du MELS*, 2011, p. 47

xli Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), *Tarifification de l'éducation post-secondaire ou gratuité scolaire?*, 2007, p. 9

xlii Institut de Recherche en Économie Contemporaine (IREC), *La hausse des frais de scolarité et son impact sur l'AFE*, 2012

xliii Moisson Montréal, *Bilan Faim 2011*, 2011, p. 21

xliv *Ibid.*, p. 22

xlv Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, *Rapport d'information sur la santé et la protection sociale des étudiants*, 2006, p. 9

xlvi Jean-François Lyotard, « La condition postmoderne de l'éducation » dans *L'éducation, Textes choisis et présentés par Normand Baillargeon*, Paris, Éditions Garnier-Flammarion, 2011, p. 111

xlvii Montmarquette, *Mieux tarifer pour mieux dominer*, p. XVI

xlviii Noam Chomsky, *Permanence et mutations de l'université*, Québec, Presses de l'université du Québec, Collection Enseignement supérieur, 2011, p. 141

xlix *Ibid.*, p. 33

¹ Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, *Finances publiques: d'autres choix sont possibles - Alternatives fiscales et économies potentielles*, décembre 2009, publié en ligne

² Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), *Argumentaire: Ensemble, bloquons la hausse*, novembre 2011, p. 25, disponible en ligne:

<http://www.bloquonslahausse.com/wp-content/uploads/2011/11/argumentaire.pdf>